Interpellation présentée par la députée : Mme Lydia Schneider Hausser

Date de dépôt : 6 mai 2010

Interpellation urgente écrite Sécurité sur les chantiers

Mesdames et Messieurs les députés,

Les crédits d'investissements de l'Etat de Genève ont significativement augmenté pour atteindre près de 6 00'000 millions en 2010. De son côté l'économie privée semble montrer des signes de redémarrage, ce qui impliquera des investissements, des travaux et un nombre de chantiers en augmentation ces prochains mois.

Le canton de Genève, à l'instar de la plupart des collectivités publiques du monde, est entré dans le système des AIMP, système d'attribution des travaux qui implique des règles fixées, soit en a ppliquant le principe du « mieux disant », mais trop souvent l'attribution de travaux est fai te aux entreprises présentant le prix le plus bas (moins-disant). Qui dit des prix bas dit des économies inéluctables sur une partie du chantier : matériel, main d'œuvre, sécurité, rythme, sous-traitance.

A titre d'exemple, plusieurs lots importants du projet CEVA ont été attribués au groupe français Vinci, connu pour pratiquer à grande échelle la sous-traitance, source de risques accrus en matière de sécurité sur les chantiers.

Face à cet environnement économique très dur, la santé et la sécurité des travailleurs, ainsi que la sécu risation des sites par rapport au grand public sont contrôlées par l'inspectorat des chantiers, organe rattaché au Département des constructions et des t echnologies de l'information. Composé de 13 personnes, dont 8 inspecteurs, il effectue un travail important de contrôles (environ 20'000 par année).

IUE 980 2/2

A l'occasion de la journée syndicale mondiale de la séc urité au travail du 28 avril 2010, les syndicats de la construction (UNIA, SIT, Syna) ont révélé une information inquiétante sur le futur réservé au service chargé de l'inspection des chantiers. Si l'on en croit cette information, M. Mark Muller, conseiller d'Etat en charge du Département des constructions et des technologies de l'information voudrait se dessaisir d e cette mission en la délégant à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents (SUVA). La séparation des tâches de protection des travailleurs, de lo in la principale tâche de l'inspectorat, et du public, ne pourrait que provoquer une réduction de la protection des uns et de l'autre.

La situation genevoise est à ce jo ur nettement plus enviable que celle d'autres cantons où la SUVA est en charge de cette surveillance. Genève est l'un des cantons où il y a le moins de blessés sur et au tour des chantiers. Le taux d'accidents pour mille travailleurs est de cent quatre-vingts au bout du lac, contre deux cent huit en moyenne nationale.

Le Conseil d'Etat peut-il nous dire ce qu'il compte réellement faire avec le service de l'inspection des chantiers ?